



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2018-05-01

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

Le vingt quatre mai deux mil dix-huit, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX, légalement convoqué le dix huit mai deux mil dix-huit, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Benoît PIRON, Maire.

**Etaient présents :** Benoit PIRON, Johann BARANGER, Damien PARNAUDEAU, Marie-France TALINEAU, Jean Luc GUINARD, Marylène GIRAUDON, Sophie AUGER, Patrick CLISSON, Philippe NOIRTAULT, Emmanuel ROUSSELOT, Cécile TAVENEAU, Sandra VIDARD-ROUVREAU

**Absents excusés :** Angélique BOURDIN a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD.

**Absents :** Jacky FAVREAU, Anthony PEIGNON, Chrystèle JARNY.

**Secrétaire de séance :** Damien PARNAUDEAU

### Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 avril 2018

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 12 avril 2018, avec :

- 11 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Modification des statuts de la Communauté de Communes Val de Gâtine

Il s'agit de la montée du haut débit dans le département. La compétence optionnelle peut être prise par la Communauté de communes Val de Gâtine, qui en a fait le choix.

Les statuts de l'entité doivent donc être modifiés. Le conseil communautaire a validé ce point lors de sa séance du 24 avril dernier. La décision doit être prise maintenant par les communes-membre.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



### Candidature au poste de boulanger

Comme il l'avait été précisé dans le cahier des charges relatif au recrutement d'un boulanger pour le futur commerce au poirier, la municipalité a étudié les demandes reçues en mairie.

Le dossier déposé par Monsieur COQUERIE, actuellement boulanger à Mazières en Gâtine, a retenu l'attention des élus.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la candidature de Mr COQUERIE GAETAN au poste de boulanger pour la future boulangerie du Poirier, avec :

- 11 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Création d'un comité de pilotage « Commune nouvelle »

Monsieur le Maire fait part, au conseil, de son entrevue informelle avec Monsieur CATHELIN, Maire de Soutiers.

Il a été évoqué, lors de cette rencontre, la création d'une commune nouvelle entre les deux municipalités et les premiers contours réglementaires et fiscaux d'une possible nouvelle entité.

Afin de mieux appréhender les avantages et les inconvénients ainsi que les intérêts pour chaque commune, il est proposé la création d'un groupe de travail appelé comité de pilotage. La commune de Soutiers en a fait de même.

Monsieur Le Maire précise qu'une réunion d'information entre les deux conseils municipaux se tiendra le jeudi 31 mai à Soutiers. A l'issue de la réunion, une décision sera prise sur le nombre et le nom des personnes qui travailleront au sein de cette commission.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la création d'un comité de pilotage Commune nouvelle », avec :

- 11 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

### Motion concernant les bassines Sèvre Niortaise

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il est prévu la création de « bassines » à proximité des cours d'eau du sud du département, principalement le long de la Sèvre Niortaise. Un collectif luttant contre la mise en place de ces réservoirs d'eau propose aux communes, par solidarité, de voter une motion en faveur ou en défaveur de la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur l'adoption d'une motion exprimant des réserves défavorables au projet de bassines sur la Sèvre Niortaise, avec :

- 11 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 2 voix « abstention ».

Une motion contre les bassines sera signée et envoyée au collectif anti-bassines, ainsi qu'aux grands élus locaux.



### Rétrocession de parcelles classées sur le domaine privé de la commune

Il s'agit d'une vente privée, une maison d'habitation au Logis de Perrière. Deux parcelles, cadastrées C863 et C865, servent de chemin pour y accéder. Elles font partie du domaine privé de la commune.

Pour faciliter la rédaction de l'acte authentique entre les personnes privées, la Commune pourrait accepter de rétrocéder lesdites parcelles dans le domaine public.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la rétrocession des parcelles C863 et C865, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Attribution des subventions aux associations communales ou intercommunales

En préambule de ce point, Monsieur le Maire rappelle qu'un nouveau mode d'attribution des subventions aux associations communales va être mis en place.

Certaines associations n'ayant pas eu cette information, il est décidé de maintenir pour 2018 l'attribution comme elle se faisait auparavant.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, le nouveau mode d'attribution entrera en vigueur. Un courrier explicatif sera envoyé prochainement aux associations concernées.

Monsieur le Maire demande de confirmer les décisions d'attribution de subventions, au cas par cas, telles que mentionnées dans le tableau ci-dessous, avec :

Association	Montant attribué en 2017	Montant attribué en 2018	Vote		
			Pour	Contre	Abstention
Association des chasseurs	900	900	11	2	
Amicale des Donneurs de Sang	150	150	13		
Association Café de Gâtine	130	130	13		
Association Les Artsp'titsculteurs	800	800	11	2	
Association Les Retraités	300	300	13		
Banque alimentaire des Deux-Sèvres	150	150	13		
Comité de jumelage Canton de Mazières et Togo	150	150	13		
Compagnie Idéosphère		3 000	11	2	
FC Sud Gâtine		255	13		
Solidarité Paysans	300	300	12		1
Tennis Club Sud Gâtine		60	13		



## Plan de financement pour des aides à la diffusion en milieu rural

### Groupes Burkina Azza & Tiss Dass

Ces deux groupes vont s'associer et venir interpréter leur répertoire pendant la fête de la musique. La Collectivité pourrait demander une aide au Département pour la diffusion en milieu rural.

Le plan de financement se décompose de la façon suivante :

DEPENSES	en Euros	RECETTES	en Euros
<i>Détails des principaux postes</i>		<i>Financements publics</i>	
Tiss Dass	800,00	• Département	1 200,00
Burkina Azza	900,00	• Commune	500,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 700,00</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 700,00</b>

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le plan de financement de l'aide à la diffusion en milieu rural, pour le groupe Burkina Azza et Tiss Dass, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».

### Groupe « Rock steady bears »

Pour contribuer à une soirée festive le 22 juin prochain, ce groupe propose à la population un évènement musical « Reggae charette social club ». La Collectivité pourrait demander une aide au Département pour la diffusion en milieu rural.

Le plan de financement se décompose de la façon suivante :

DEPENSES	en Euros	RECETTES	en Euros
<i>Détails des principaux postes</i>		<i>Financements publics</i>	
Concert rock steady bears	1 210,00	• Département	610,00
		• Commune	600,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 210,00</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>1 210,00</b>

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le plan de financement de l'aide à la diffusion en milieu rural, pour le groupe rock steady bears, tel que présenté ci-dessus, avec :

- 12 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».



## Décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes

### Décision modificative n°1

Cette décision modificative concerne deux imputations budgétaires mis sous l'opération 132 « acquisition de matériel » opération qui n'existe plus depuis cette année. Il s'agit donc de transférer la somme de **8 191,20 euros** de l'opération 132 à l'opération OPFI (opérations financières diverses).

#### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2158	132	Autres installations, matériel et outillage	8 023,20
21	2188	132	Autres immobilisations corporelles	-168,00
21	2188	OPFI	Autres immobilisations corporelles	-8 191,20

Après avoir pris attache auprès du Receveur Municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal, détaillée ci-dessus, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Décision modificative n°2

Cette décision modificative concerne une imprécision sur le résultat de l'exercice 2017 pour le budget annexe du Poirier qu'il convient de corriger. Il a été inscrit un résultat négatif (- **1 691,40 euros**), alors que le résultat est positif (+ 135 298,90 euros).

#### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	-49 641,93
001	001	OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissement	-1 691,40

#### COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
77	774		Subventions exceptionnelles	-49 641,93
16	168748	OPFI	Autres communes	-87 348,37
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	-49 641,93
001	001	OPFI	Solde d'exécution de la section d'investissem...	135 298,90

Après avoir pris attache auprès du Receveur Municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Ensemble immobilier Le Poirier, détaillée ci-dessus, avec :

- 11 voix « pour »,
- 2 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



### Décision modificative n°3

Cette décision modificative concerne une imprécision sur un chiffre des stocks pour le budget annexe Village des Chaumes, de l'ordre de **50 centimes**.

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	-0,50

Après avoir pris attache auprès du Receveur Municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Village des Chaumes, détaillée ci-dessus, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Décision modificative n°4

Il s'agit, dans un premier, de valider la durée de l'amortissement d'une partie d'une dépense d'investissement faite en 2012, pour l'extension PVR Route d'Azay - Réseau électrique.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur l'amortissement, sur 1 an, de la dépense d'investissement mentionnée ci-dessus, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Ensuite, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante : intégrer la somme de **199,06 euros** dans les amortissements obligatoires.

### COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
042	6811		Dotations aux amortissements des immobilisations	199,06
011	6064		Fournitures administratives	-199,06

### COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	28041582	OPFI	Autres groupements - Bâtiments et installations	199,06
10	10222	OPFI	FCTVA	-199,06

Après avoir pris attache auprès du Receveur Municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal détaillée ci-dessus, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2018-05-01

### Décision modificative n°5

Cette décision modificative concerne un montant inscrit en section investissement du budget général : « dépenses imprévues » : **54 472,41 euros**.

Ce type de dépenses ne pouvant excéder 7,5% des dépenses réelles, soit 358 995,33 euros \* 7,5% = **26 924 euros**. Il convient donc de modifier ce montant comme suit :

### CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
020	020	OPFI	Dépenses imprévues	-27 548,41

### CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	174	Installations, matériel et outillage technique	27 548,41

Après avoir pris attache auprès du Receveur Municipal, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver la décision modificative n°3 du budget principal détaillée ci-dessus, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Création de poste pour deux agents communaux et détermination des ratios

Il s'agit de deux évolutions de carrières :

- un agent au service Restaurant Scolaire actuellement agent territorial et pour une évolution vers agent technique territorial 2ème classe,
- un agent au service Mairie actuellement rédacteur et pour une évolution vers rédacteur 2ème classe.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur les modifications du tableau des effectifs mentionnées ci dessus, avec :

- 13 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

### Informations et questions diverses

Ce point n'a pas fait l'objet d'échange d'informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h33.

Le Maire,  
Benoît PIRON



Page 7 sur 7